



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ D'ACTIONS ACCRÉDITIVES POUVANT ATTEINDRE 10 M\$ CA

Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

Toronto (Ontario) – le 27 janvier 2021 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV: DCMC; OTCQB: DRCMF; FRA: DCM) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Cormark Securities Inc. en tant que placeur pour compte principal, pour son propre compte et pour celui d'un syndicat comprenant Paradigm Capital Inc. (collectivement, les « **Placeurs pour compte** »), dans le cadre d'un placement privé sur la base des « meilleurs efforts » (le « **Placement** ») d'un maximum de 11 110 000 actions ordinaires de la Société qui seront qualifiées d'« actions accréditatives » au sens du paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (les « **Actions accréditatives** ») à un prix de 0,90 \$CA par Action accréditative pour un produit brut total pouvant atteindre 9 990 000 \$CA.

La Société a également accordé aux Placeurs pour compte une option, pouvant être exercée en tout ou en partie à tout moment jusqu'à 48 heures avant la clôture du Placement, qui permettra aux Placeurs pour compte de vendre jusqu'à 10 % supplémentaires d'Actions accréditatives aux mêmes conditions.

La Société est heureuse d'annoncer que les Placeurs pour compte l'ont informée qu'un certain nombre de participants stratégiques et bien connus de l'industrie minière pourraient participer au Placement.

Ernest Mast, président et chef de la direction de Doré Copper, a déclaré : « Après les campagnes de forage réussies en 2020 à Corner Bay, Cedar Bay et Joe Mann qui soutiennent notre modèle d'opération en étoile, ce placement privé accréditif d'environ 10 M\$ CA, avec notre fonds de roulement actuel d'environ 6 M\$ CA, fourniront à la Société des ressources importantes pour faire avancer nos projets principaux. La Société commencera une évaluation détaillée portant sur le dénoyage des anciennes mines Joe Mann et Cedar Bay, ce qui nous permettra d'avoir un accès souterrain pour poursuivre l'exploration. Les fonds seront également utilisés pour commencer des forages d'exploration sur d'autres cibles prometteuses, y compris le lac Doré, Copper Rand North, Devlin Extension, Gwillim et l'île Portage, tous situés dans le camp minier de Chibougamau. Dans ce contexte fortement favorable aux marchés de l'or et du cuivre, nous prévoyons fournir une solide ÉÉP au second semestre de 2021, qui conduira à des études techniques et économiques plus poussées. »

La Société utilisera un montant égal au produit brut qu'elle aura reçu de la vente des Actions accréditatives, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), afin d'engager des « Frais d'exploration au Canada » admissibles qui se qualifient à titre de « dépenses minières accréditatives » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (les « **Dépenses admissibles** ») au plus tard le 31 décembre 2022, et de renoncer à toutes les Dépenses admissibles en faveur des souscripteurs des Actions accréditatives en date du 31 décembre 2021.

La clôture du Placement est prévue le ou vers le 18 février 2021 et est sujette à certaines conditions de clôture incluant, mais sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Le Placement est effectué par voie de placement privé au Canada. Les titres émis dans le cadre du Placement seront sujets à une période de détention au Canada qui prendra fin quatre mois et un jour après la date de clôture du Placement.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la *United States Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, ou à des citoyens américains, ou pour leur compte ou à leur profit, en l'absence d'enregistrement ou d'exemption de ces exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat et il n'y aura pas de vente de titres dans un état des États-Unis où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Doré Copper Corp.

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec, Canada. Doré Copper a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans le prolifique camp minier du Lac Doré/Chibougamau, qui a produit historiquement 1,6 milliard de livres de cuivre et 3,2 M d'onces d'or. De plus, la Société a acquis une option sur la mine d'or à haute teneur Joe Mann (production historique de 1,17 M d'onces à 8,26 g/t Au). Le portefeuille de propriétés comprend 12 anciennes mines productrices, des gisements et des zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société d'une capacité de 2 700 t/j.

L'objectif actuel de la Société est d'accroître les ressources minérales et de redévelopper les gisements à haute teneur Corner Bay (Cu-Au), Cedar Bay (Au-Cu) et Joe Mann (Au). La Société a redémarré son programme de forage en commençant à Corner Bay avec environ 6 000 mètres de forage, ce qui permettra d'actualiser l'estimation des ressources minérales au T2 2021 et l'ÉÉP au deuxième semestre de 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la Société à www.dorecopper.com ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : emast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : lgaborit@dorecopper.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant les modalités du Placement, l'utilisation du produit du Placement, le moment et la capacité de la Société à conclure le Placement, le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que raisonnables, sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter : les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; le retard ou l'absence d'approbation réglementaire; le prix de l'or et du cuivre; et les résultats des travaux d'exploration en cours. Rien ne garantit que ces déclarations s'avéreront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.